Dossier n°: P/2024/36



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande permis d'urbanisme.

La demandeuse est Madame Angélique Georis demeurant rue du Village 73 à 4850 Moresnet.

Le terrain concerné est situé rue Albert de t'Serclaes 53 à 4821 Andrimont et cadastré Andrimont (2) section A n° 576 C 6 et 576 S 9.

Le projet consiste en "la régularisation d'une annexe et d'une extension de terrasse à l'arrière d'une maison d'habitation unifamiliale" et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article R.IV.40-2, alinéa 1er, 2° du Code « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : <u>urbanisme@dison.be</u>), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/04/2024 au 13/05/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be